



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'ARI

du vendredi 1^{er} avril 2011

Hôtel Mirabeau, Lausanne

Association Romande des Informaticiens

Case postale 110

1001 Lausanne

Sujet
1 Constitution de l'AG
1.1 L'AG débute à 17h05.
1.2 Le Président relève que les convocations ont été envoyées aux membres le 8 mars 2011. Idéalement, selon les délais statutaires, il convient d'envoyer la convocation 30 jours avant le début de l'AG.
1.3 Le Président fait office de secrétaire . Vu la faible audience, la désignation de scrutateurs n'est pas jugée nécessaire.
1.4 L'AG est constituée, et elle peut délibérer valablement.
2 Liste de présence
2.1 9 personnes sont présentes, ainsi que les 3 membres du comité (Georges Clerc, Valentin Bornand, Yves Fauth).
2.2 Il est rappelé que les votes se font à la majorité simple des voix exprimées.
2.3 L'AG est constituée, et elle peut délibérer valablement.
3 PV de l'AG 2010
3.1 Le PV de l'AG du 19 mars 2010 a été publié sur notre site internet le 10.10.2010. N'ayant pas fait l'objet de remarque, il est donc définitif, en application de l'art. 75 CC.
4 Rapport de gestion du président
4.1 Activités du Vendredi 19 mars 2010 – Visite du centre de tri postal d'Eclépens + AG
4.2 Activités du Vendredi 18 juin 2010 – Conférence sur le SuisseID à Lausanne
4.3 Activités du Vendredi 26 novembre 2010 – Conférence sur le Serious Game à Neuchâtel
4.4 Le comité s'est réuni à 5 reprises durant l'exercice.
5 Rapport financier
5.1 Une perte de CHF 1'400 est constatée. Pour rappel, la perte était de CHF 600.
5.2 La forte diminution des membres "passifs" (= les personnes ne venant pas aux manifestations) explique en partie cette perte.
5.3 Plus de modération doit être engagé dans l'organisation des manifestations. 2 invités candidats maximum par manifestation.
5.4 Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Léopolo Ghielmetti qui confirme les éléments évoqués ci-dessus.
6 Décharge du comité.
6.1 Approbation des rapports et décharge au comité par une large majorité évidente.

6.2 Le comité remercie l'assemblée pour la confiance ainsi donnée.

7 Élections

7.1 L'assemblée prend acte de la démission de M. Juan Marcos.

7.2 Les autres membres du comité sont reconduits tacitement dans leur mandat.

7.3 Mme Anne-Possoz devient 1^{er} réviseur.

7.4 M. Philippe Pichon devient 2^{ème} réviseur

7.5 M. Pierre-Yves RoCHAT devient réviseur suppléant

8 Conclusion

8.1 Aucun point significatif n'est soulevé par les participants.

8.2 L'assemblée générale est close à 18h20